Chambre des Représentants.

Séance du 27 Janvier 1852.

Crédit supplémentaire de 20,000 francs au Budget du Département de la Justice, pour l'exercice 1851.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs,

L'allocation annuelle de 23,000 francs pour le matériel de l'administration centrale du Département de la Justice, suffit à peine pour couvrir les dépenses qu'entraînent l'entretien ordinaire de l'hôtel et des bureaux, l'entretien des meubles, l'éclairage et le chauffage de 70 à 80 places et les fournitures de bureau de toute espèce, impressions y comprises.

Cependant, une restauration de l'ameublement de divers locaux était devenue indispensable. Les tapis des appartements, les rideaux et divers autres objets mobiliers n'ont qu'une durée limitée. Il était urgent de pourvoir à leur renouvellement, alors qu'il n'était plus possible de se faire illusion sur les difficultés qui s'opposeront, pendant longtemps encore, à ce que le Département de la Justice prenne possession des hôtels acquis, rue de la Loi, en 1847.

Pour couvrir les dépenses extraordinaires qui ont été faites, un crédit supplémentaire est indispensable, et j'ai la confiance que la Législature n'hésitera pas à me l'accorder à concurrence de 20,000 francs.

Tel est, Messieurs, l'objet du projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation.

Le Ministre de la Justice,

VICTOR TESCH.

PROJET DE LOI.

Céopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à vonir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice, Nots avons arrêté et arrêtors :

Le projet de lo dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances

ARTICLE UNIQUE.

L'allocation pour matériel de l'administration centrale du Ministère de la Justice, formant l'art. 5 du chapitre Ier du Budget des dépenses pour 1851, fixé par la loi du 29 décembre 1850, est augmentée de vingt mille francs (20,000 francs).

Ce supplément sera couvert au moyen d'une émission de bons du trésor.

Donné à Laeken, le 12 janvier 1852.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre de la Justice, VICTOR TESCH. Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.